

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DU BASSIN AUTERIVAIN
 HAUTE-GARONNE**

| Nombre de membres | | | |
|-----------------------------------|-------------|---------------------------|-------------------------------------|
| dont le Conseil doit être composé | En exercice | Qui assistent à la séance | Qui ont pris part à la délibération |
| 48 | 48 | 35 | 46 |

N° 81/2019

OBJET : Fiscalité 2019 – Vote des taux de la taxe d’enlèvement des ordures ménagère (TEOM) applicables aux zones de ramassage sur le territoire

L’an deux mille dix-neuf et le 11 avril à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 5 avril 2019, s’est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Céline GABRIEL, Nadia ESTANG, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. Denis BEZIAT donne procuration à M. Joël CAZAJUS, M. Pascal BAYONI à M. Dominique BLANCHOT, M. Jean CHENIN à M^{me} Pierrette HENDRICK, M. Gilles COMBES à M^{me} Danielle TENSA, M. Michel COURTIADÉ à M. Claude DIDIER, M^{me} Hélène JOACHIM à M. Floréal MUNOZ, M. René MARCHAND à M. Serge DEMANGE, M^{me} Catherine MONIER à M. Serge BAURENS, M^{me} Sabine PARACHE à M^{me} Nadia ESTANG, M. Pascal TATIBOUET à M^{me} Annick MELINAT, M. Bernard TISSEIRE à M^{me} Nathalie LAVAIL-MAZZOLO.

ABSENTS : Monsieur Jean DELCASSE.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur René PACHER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine BARRE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle les taux de TEOM 2018, déterminés selon deux zonages :

| Zones de perception | Taux |
|--|----------------|
| Zone 1 : Auterive et Cintegabelle centre | 15.53 % |
| Zone 2 : Auragne, Auribail, Auterive, Beaumont-sur-Lèze, Caujac, Cintegabelle, Esperce, Gaillac Toulza, Grazac, Grépiac, Labruyère Dorsa, Lagardelle-sur-Lèze, Lagrace Dieu, Marliac, Mauressac, Miremont, Puydaniel, Venerque, Le Vernet | 11.76 % |

Compte tenu du produit nécessaire à l’équilibre du budget 2019 du service collecte et traitement des ordures ménagères et du montant des bases prévisionnelles notifiées par les services de l’Etat, le produit fiscal pour 2019 serait le suivant :

| Zonage | Bases prévisionnelles | Taux | Produit attendu |
|---------------|-----------------------|----------------|-----------------|
| Zone 1 | 4 117 432 € | 15.53 % | 639 437 € |
| Zone 2 | 21 782 327 € | 11.76 % | 2 561 601.66 € |

Soit un produit total de TEOM de 3 201 039 €.

Monsieur le Président propose de maintenir pour 2019 les taux de TEOM 2018 ci-dessus.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à la **MAJORITE** avec 31 voix **POUR**, 9 voix **CONTRE** et 6 **ABSTENTIONS**,

DECIDE de fixer pour l'année 2019 les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) suivants :

| | |
|--|----------------|
| Zone 1 : Auterive et Cintegabelle centre | 15.53 % |
| Zone 2 : Auragne, Auribail, Auterive, Beaumont-sur-Lèze, Caujac, Cintegabelle, Esperce, Gaillac Toulza, Grazac, Grépiac, Labruyère Dorsa, Lagardelle-sur-Lèze, Lagrace Dieu, Marliac, Mauressac, Miremont, Puydaniel, Venerque, Le Vernet | 11.76 % |

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS